

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024**

**N°DCM-2024-074**

**OBJET :**

**ENVIRONNEMENT**

Gestion des déchets ménagers

RPQS 2023 de la  
Communauté de Communes  
de la Dombes

Membres en exercice : 27  
Membres présents : 24  
Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 3 septembre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

**Absent :** M. POCHON.

Madame Huguette BROCHARD est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Conformément au décret n°2015-1827, en date du 31 décembre 2015, qui prévoit que le RPQS relatif à la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés, doit être approuvé par le conseil municipal ;

Monsieur JACQUARD indique aux conseillers municipaux que le RPQS élaboré par la Communauté de Communes de la Dombes reprend notamment l'organisation du service (territoire, compétence, équipements, ...), les types de déchets collectés, les tonnages traités par les déchèteries ou encore les coûts des services de collecte (ordures ménagères, verre, recyclables, ...) ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),**

**APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2023.

Ainsi délibéré le 9 septembre 2024

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : 19 SEP. 2024

Et dépôt en Préfecture  
Le : 19 SEP. 2024

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.